Il a répondu à ce but lorsque la constitution de cette chambre a été changée; mais on ne peut pas l'invoquer comme donnant l'autorisation de former une confédération avec d'autres provinces.

L'Hon. M. CHRISTIE—Mais mon hon. ami remarquera que nous ne législatons pas maintenant, et que nous ne faisons que voter

une adresse.

L'Hon. M. SANBORN-Nous devons sentir que, d'après les règles de la loi, l'on nous demande d'aller au-delà des devoirs que nos électeurs nous ont envoyé remplir sci. Je maintiens qu'aucun acte de nos statuts, pas plus qu'aucun acte impérial, ne nous autorise à prétendre qu'il nous ont envoyés ici pour démolir toute notre constitution, et pour chercher à former un nouveau système politique entièrement nouveau, embrassant un certain nombre d'autres provinces, de manière que notre identité se trouve complétement noyée et perdue. Je dois dire que si mon hon. ami se regarde comme lié en quoique ce soit par le dépôt qui lui a été confié par ceux qui l'ont envoyé ici comme représentant du peuple, je crois qu'il est nécessairement lié à ceci :-- qu'il doit maintenir le principe électif à l'égard de la constitution du conseil législatif projeté. Il est impossible, je crois, d'en arriver à aucune autre conclusion. (Ecoutez! écou-Mon hon. ami s'est servi d'une tez!) expression qu'il a paru employer quelque répugnance,—il s'est servi de l'expression de "charlatauisme." Je crois que c'était significatif-très significatif; car, si ceux qui favorisent ce principe, le favorisent pour ce que mon hon, ami appelle du "charlatanisme," alors ils cherchent la popularité parmi le peuple, justement ce dont le peuple ne veut pas. (Ecoutes!) Et cet argument ne sert certainement de rien à mon hon. ami dans sa position actuelle; car il maintient que le peuple comprend parfaitement la chose et la veut. Si tel est le cas, si toute la province du Canada désire ardemment la réalisation de ce projet, alors ceux qui cherchent à s'y opposer se trouvent seuls, isolés, et agissent patriotiquement ou ne sont pas dans leur bon sens. Ils ne peuvent certainement pas agir dans le but d'obtenir de la popularité, puisque, suivant mon hon. ami, ils font exactement ce que le peuple ne veut pas qu'ils fassent. (Ecoutez!) Je sais que la position de mon hon. ami est un peu embarrassante. Il demeure dans une section de

la province où il sent qu'il y a une difficulté à faire disparaître d'une manière ou d'une autre,-et il cherche maintenant à faire voir que le meilleur moyen de la faire disparaître est de créer un grand nombre d'autres difficultés beaucoup plus formidables, et dont nous ne pouvons pas bien comprendre les conséquences. Quand un hon. membre est prêt à prendre cette position, je pense qu'il vaudrait mieux pour lui la prendre silencieusement plutôt que de chercher à la justifier par le raisonnement. Quant au Bas-Canada, nous ne sommes pas placés dans la même position. Il y a le parti français, et il y a le parti anglais dans le Bas-Canada, qui sont situés bien différemment du peuple du Haut-Canada,—et le peuple du Haut-Canada paraît disposé à ne pas reconnaître leurs circonstances particulières, ni de s'occuper le moindrement d'eux. Si mon hon, ami veut bien m'excuser, je dirai que toute sa philosophie est en faveur du Haut-Canada. En parlant de l'opinion publique de cette province, il a toujours parlé du Haut-Canada ;—il ne paraissait pas même soupconner que le Bas-Canada existait ou qu'il avait quelques droits.

L'Hon. M. CHRISTIE—Mon hon. ami se trompe. J'ai cité tout autant du manifeste de l'opposition du Bas-Canada que de celui de l'opposition du Haut-Canada.

celui de l'opposition du Haut-Canada.

L'Hon. M. SANBORN—Je parle maintenant des Anglais du Bas-Canada, et en ce qui est de l'assentiment du peuple à cette proposition, mon hon. ami admettra que les Anglais du Bas-Canada n'ont pas donné cet assentiment.

L'Hon. M. CHRISTIE—J'ai dit que je pouvais parler avec plus de certitude de l'opinion publique de la section du pays à laquelle j'appartiens qu'à l'égard du Bas-Canada.

L'Hon. M. SANBORN—Les résolutions dont l'hon. M. Dorion a été l'un des auteurs, et qui ont été lues par mon hon. ami, n'embrassaient pas seulement ce que désirait le parti de M. Dorion, ni aucun parti politique plutôt qu'un autre. Je regarde comme certain que les sujets britanniques d'origine franco-canadienne généralement entretiennent des sentiments de cette nature; c'estàdire, qu'ils désirent d'amples pouvoirs pour les gouvernements locaux;—de fait, ils voudraient que les gouvernements, et que la fédération ne fût que nominale, pour des fins mineures, et n'eût que de faibles pouvoirs